

SÉANCE DU 5 JUIN 2026

Nombre de
Conseillers
Municipaux présents
ou
représentés : 33

L'an deux mille vingt-six, le cinq, du mois de juin, à midi et demi, le conseil municipal de la commune de Thue et Mue s'est réuni, à l'hôtel de ville à Bretteville l'Orgueilleuse, sous la présidence du maire, Michel LAFONT.

Date de la convocation écrite : 29/05/2026

Étaient présents :

M. Ludovic ARNAL, M. Cyril AUBERT-GEOFFROY, M. François BOREANIZ, M. Jean-Louis DANOIS, M. Franck de SAINT ROMAN, M. Christian DESCAMPS-WIEL, Mme Muriel GAGER, M. Michel GLINEL, M. Ludovic HAUZAY, Mme Flavie HERPIN, Mme Véronique HULMEL, M. Michel LAFONT, M. Daniel LE DAUPHIN, M. Mathieu LEBEL, Mme Mathilde LEJEUNE, M. Eddy LENAS, Mme Myriam LETELLIER, M. Mickaël LHOTELLIER, Mme Cécile PARENT, M. Thierry PITEL, Mme Lucie ROUILLAY, Mme Caroline ROUSSEL, Mme Céline SALLIOT, Mme Agnès SOLT, Mme Laurence TROLET, M. Pascal VALLERAND,

Étaient absents avec motif connu et valablement excusés :

Mme Valérie BEAUSOLEIL (qui avait donné pouvoir à M. Michel GLINEL)
Mme Jocelyne COUE DA SILVA (qui avait donné pouvoir à Mme Cécile PARENT)
Mme Noémie FOIN (qui avait donné pouvoir à Mme Myriam LETELLIER)
M. Ludovic HAUZAY (qui avait donné pouvoir à M. Eddy LENAS)
Mme Flavie HERPIN (qui avait donné pouvoir à Mme Lucie ROUILLAY),
Mme Sandrine MALCAPE (qui avait donné pouvoir à Mme Agnès SOLT)
Mme Céline SALLIOT (qui avait donné pouvoir à M. François BOREANIZ)
Mme Céline SARRAZIN (qui avait donné pouvoir à M. Christian DESCAMPS-WIEL)
Mme Nathalie TESSON (qui avait donné pouvoir à Mme Laurence TROLET)
M. Dominique ZANNIER (qui avait donné pouvoir à Mme Mathilde LEJEUNE)

**DÉLIBÉRATION
n°2026-71
ADMINISTRATION
GENERALE**

COMPOSITION DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL

Par délibération n°2023-090 en date du 6 décembre 2023, la commune a voté la création du Comité Social Territorial.

Pour rappel, le CST sera consulté sur :

- Le fonctionnement et l'organisation des services ;
- L'accessibilité des services et la qualité des services rendus ;
- L'égalité professionnelle ;
- La protection de la santé, l'hygiène et la sécurité des agents ;
- Les orientations stratégiques sur les politiques de ressources humaines ;
- Les Lignes Directrices de Gestion (LDG) en matière de mutation, de mobilité, de promotion interne et d'avancement de grade des agents.

Le CST est composé de deux collèges :

- Des représentants de la collectivité territoriale désignés par l'autorité lors du nouveau mandat,
- Des représentants du personnel (élus lors des élections professionnelles)

L'arrêté interministériel du 2 juillet 2025 a fixé la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique au 10 décembre 2026.

Le nombre de représentants du personnel est fixé par le conseil municipal en fonction de l'effectif des agents (3 à 5 pour Thue et Mue) au 1^{er} janvier 2026 relevant du CST, après consultation des organisations syndicales.

La réunion de consultation s'est déroulée le mercredi 20 mai 2026 en présence des organisations syndicales. Cette réunion a permis :

- De donner un avis favorable sur le nombre de représentants par collège à 5 et les organisations syndicales. Il est donc proposé d'accéder à leur souhait.
- Le maintien de la parité numérique entre les représentants du personnel et les représentants de l'autorité,
- Le droit de vote aux représentants de l'autorité territoriale.

Avec 33 voix sur 33
votants

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Le rapport du maire adjoint en charge de l'administration générale et des Ressources Humaines entendu et après en avoir délibéré,

FIXE à 3 le nombre de représentants par collège,

MAINTIENT la parité numérique entre les représentants du personnel et les représentants de l'autorité territoriale,

ACCORDE le droit de vote aux représentants de l'autorité territoriale,

DIT QUE la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de monsieur le maire.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme, Le Maire

SÉANCE DU 5 JUIN 2026

Nombre de
Conseillers
Municipaux présents
ou
représentés : 33

L'an deux mille vingt-six, le cinq, du mois de juin, à midi et demi, le conseil municipal de la commune de Thue et Mue s'est réuni, à l'hôtel de ville à Bretteville l'Orgueilleuse, sous la présidence du maire, Michel LAFONT.

Date de la convocation écrite : 29/05/2026

Étaient présents :

M. Ludovic ARNAL, M. Cyril AUBERT-GEOFFROY, M. François BOREANIZ, M. Jean-Louis DANOIS, M. Franck de SAINT ROMAN, M. Christian DESCAMPS-WIEL, Mme Muriel GAGER, M. Michel GLINEL, Mme Véronique HULMEL, M. Michel LAFONT, M. Daniel LE DAUPHIN, M. Mathieu LEBEL, Mme Mathilde LEJEUNE, M. Eddy LENAS, Mme Myriam LETELLIER, M. Mickaël LHOTELLIER, Mme Cécile PARENT, M. Thierry PITEL, Mme Lucie ROUILLAY, Mme Caroline ROUSSEL, Mme Agnès SOLT, Mme Laurence TROLET, M. Pascal VALLERAND,

Étaient absents avec motif connu et valablement excusés :

Mme Valérie BEAUSOLEIL (qui avait donné pouvoir à M. Michel GLINEL)
Mme Jocelyne COUE DA SILVA (qui avait donné pouvoir à Mme Cécile PARENT)
Mme Noémie FOIN (qui avait donné pouvoir à Mme Myriam LETELLIER)
M. Ludovic HAUZAY (qui avait donné pouvoir à M. Eddy LENAS)
Mme Flavie HERPIN (qui avait donné pouvoir à Mme Lucie ROUILLAY),
Mme Sandrine MALCAPE (qui avait donné pouvoir à Mme Agnès SOLT)
Mme Céline SALLIOT (qui avait donné pouvoir à M. François BOREANIZ)
Mme Céline SARRAZIN (qui avait donné pouvoir à M. Christian DESCAMPS-WIEL)
Mme Nathalie TESSON (qui avait donné pouvoir à Mme Laurence TROLET)
M. Dominique ZANNIER (qui avait donné pouvoir à Mme Mathilde LEJEUNE)

**DÉLIBÉRATION
n°2026-70
ADMINISTRATION
GENERALE**

**DESIGNATION DES DELEGUES ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES
SENATEURS**

Tous les conseils municipaux du Calvados sont convoqués ce jour en vue de la désignation des délégués et suppléants au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection des sénateurs qui aura lieu le dimanche 27 septembre 2026. Les deux membres présents les plus âgés et les deux membres présents les plus jeunes du Conseil municipal forment le bureau électoral. La présidence appartient au maire.

Pour Thue et Mue, le nombre de délégués est fixé à 14 et le nombre de suppléants à 5.

Les délégués et leurs suppléants sont élus simultanément par les conseillers municipaux, à bulletins secrets, sur une même liste, paritaire et composée alternativement d'un candidat de chaque sexe, sans débat, suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Les candidats sont proclamés élus dans l'ordre de présentation de la liste, telle qu'elle a été déposée auprès du Bureau électoral, les premiers élus étant délégués et les suivants suppléants. L'ordre des suppléants résulte de leur ordre de présentation sur la liste.

Monsieur le maire, Michel LAFONT, fait appel à candidature. Il annonce que deux listes ont été déposées :

Liste « Thue et Mue – un avenir commun »

- 1) Michel LAFONT
- 2) Laurence TROLET
- 3) Mickaël LHOTELLIER
- 4) Noémie FOIN
- 5) Cyril AUBERT-GEOFFROY
- 6) Cécile PARENT
- 7) Christian DESCAMPS-WIEL
- 8) Agnès SOLT

- 9) Michel GLINEL
- 10) Mathilde LEJEUNE
- 11) Dominique ZANNIER
- 12) Nathalie TESSON
- 13) Daniel LE DAUPHIN
- 14) Jocelyne COUE DA SILVA
- 15) Ludovic ARNAL
- 16) Céline SARRAZIN
- 17) Eddy LENAS
- 18) Sandrine MALCAPE
- 19) Jean-Louis DANOIS

Liste « Thue et Mue – avançons autrement »

- 1) Caroline ROUSSEL
- 2) François BOREANIZ
- 3) Flavie HERPIN
- 4) Pascal VALLERAND
- 5) Lucie ROUILLAY
- 6) Franck de SAINT ROMAN
- 7) Céline SALLIOT

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 33

Nombre de suffrages déclarés nuls par le conseil : 0

Nombre de suffrages exprimés : 33

Majorité absolue : 17

La liste « Thue et Mue – un avenir commun » a obtenu 26 suffrages et se voit attribuer 11 sièges de titulaires et 4 sièges de suppléants.

Liste « Thue et Mue – avançons autrement » a recueilli 7 suffrages et obtient 3 sièges de titulaires et 1 siège de suppléant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Le rapport de monsieur le maire entendu et après en avoir délibéré,

DESIGNE les délégués et les suppléants en vue des élections sénatoriales comme suit :

Titulaires :

- 1) Michel LAFONT
- 2) Laurence TROLET
- 3) Mickaël LHOTELIER
- 4) Noémie FOIN
- 5) Cyril AUBERT-GEOFFROY
- 6) Cécile PARENT
- 7) Christian DESCAMPS-WIEL
- 8) Agnès SOLT
- 9) Michel GLINEL
- 10) Mathilde LEJEUNE
- 11) Dominique ZANNIER
- 12) Caroline ROUSSEL
- 13) François BOREANIZ
- 14) Flavie HERPIN

Suppléants :

- 1) Nathalie TESSON
- 2) Daniel LE DAUPHIN
- 3) Jocelyne COUE DA SILVA
- 4) Ludovic ARNAL
- 5) Pascal VALLERAND

DIT QUE la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de monsieur le maire.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme, Le Maire